

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN ET PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n°2024-36 en date du 8 juillet 2024, madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et aux Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDAMH).

Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, est l'autorité en charge du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 septembre à 9H00 au mercredi 16 octobre 2024 à 17H00.

Afin de conduire l'enquête publique, monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête, composée ainsi qu'il suit :

- en qualité de président : monsieur Claude MATHIEU
- en qualité de membres titulaires : monsieur Louis-Marie MUEL, monsieur Didier VILAIN, monsieur Gilbert FOURNIER, monsieur Bruno MIOT.

En cas d'empêchement de monsieur Claude MATHIEU, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Louis-Marie MUEL.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Nantes Métropole – Direction Stratégies et Territoires, Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment, pour le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), une évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et des personnes publiques associées.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté à l'adresse internet suivante : <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/avis-denquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du public dans les lieux d'enquête indiqués dans le tableau ci-dessous. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique dans chacun de ces lieux d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du public indiqués dans le tableau ci-dessous,
- sur le **registre numérique** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5486> et ce 7j/7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00,
- par **courrier adressé par voie postale** à l'adresse suivante : monsieur le Président de la commission d'enquête publique unique relative à la modification n°2 du PLUm et aux PDAMH - Nantes Métropole - Direction Stratégies et Territoires - Service Études et Planification - 2, cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 09,
- par voie électronique à l'adresse : enquete-publique-5486@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations (issues du registre papier ou transmises par courrier électronique ou postal) seront mises en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5486>

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 16 septembre à 9H au mercredi 16 octobre 2024 à 17H.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

SITE	PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE		LIEU DE L'ENQUÊTE
BASSE-GOULAIN	Jeudi 19 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
BOUAYE	Lundi 23 septembre Mardi 8 octobre	14h30 à 17h30 9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
BOUGUENAI	Vendredi 27 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE Bâtiment annexe
BRAINS	Mercredi 2 octobre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
CARQUEFOU	Mardi 17 septembre	14h00 à 17h00	HÔTEL DE VILLE
LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	Mercredi 18 septembre Vendredi 11 octobre	14h30 à 17h30 9h00 à 12h00	Direction Aménagement et Transitions 4 rue de Bretagne
COUËRON	Mardi 24 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
INDRE	Mardi 24 septembre	14h30 à 17h30	HÔTEL DE VILLE
LA MONTAGNE	Lundi 30 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
MAUVES-SUR-LOIRE	Mardi 17 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
NANTES	Mercredi 25 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
	Samedi 12 octobre	9h00 à 11h30	HÔTEL DE VILLE
ORVAULT	Vendredi 20 septembre Mardi 8 octobre	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30	CENTRE TECHNIQUE 7 Route du Croisy
LE PELLERIN	Mercredi 2 octobre	14h00 à 17h00	HÔTEL DE VILLE
REZÉ	Jeudi 26 septembre Lundi 7 octobre	14h30 à 17h30 9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE

SITE	PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE		LIEU DE L'ENQUÊTE
SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU	Jeudi 3 octobre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
SAINT-HERBLAIN	Vendredi 20 septembre Samedi 28 septembre Lundi 14 octobre	14h30 à 17h30 9h00 à 12h00 14h30 à 17h30	HÔTEL DE VILLE Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
SAINT-JEAN-DE-BOISEAU	Jeudi 10 octobre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
SAINT-LÉGER-LES-VIGNES	Vendredi 4 octobre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	Lundi 16 septembre	14h30 à 17h30	HÔTEL DE VILLE
SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	Jeudi 19 septembre Mercredi 9 octobre	14h30 à 17h30 9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
SAUTRON	Lundi 23 septembre Mardi 15 octobre	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30	SERVICE TECHNIQUE 23 rue de la Vallée
LES SORINIÈRES	Mardi 2 octobre Vendredi 11 octobre	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30	HÔTEL DE VILLE
THOUARÉ-SUR-LOIRE	Mercredi 18 septembre	9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
VERTOU	Jeudi 26 septembre Lundi 7 octobre Mercredi 16 octobre	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30 9h00 à 12h00	HÔTEL DE VILLE
NANTES MÉTROPOLE	Lundi 16 septembre	9h00 à 12h00	5, rue Vasco de Gama, Immeuble Magellan 44000 NANTES
	Mercredi 16 octobre	14h00 à 17h00	

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Nantes Métropole. Les périmètres délimités des abords des monuments historiques feront ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral et seront annexés au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) par une procédure de mise à jour.

Les deux rapports et les conclusions motivées et avis de la commission d'enquête seront consultables dans les locaux de Nantes Métropole, 5 rue Vasco de Gama, à Nantes, sur le site internet de Nantes Métropole <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/rapports-conclusions-enquetes>, ainsi que dans chaque mairie, dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.